

RAPPEL DE PRODUIT

HUITRES CREUSES / PALOURDES

sans marque

Alimentation / Produits de la pêche et d'aquaculture

HUITRES CREUSES / PALOURDES

Marque : **sans marque**

Modèle ou référence : **Huitres creuses, palourdes
provenant des zones conchylicoles : RIBERGE (huitres
creuses) - LARGE PREOIRE (palourdes) - LA BERCHE
(palourdes) depuis le 19/02/2025.**

- **Lot Pour la vente en bourriche ou en vrac : date
d'expédition du 19/02/2025 au 07/03/2025**

Conditionnements : **Vente en vrac et en bourriches**

Date de commercialisation : **19/02/2025**

Date de fin de commercialisation : **07/03/2025**

Température de conservation : **Produit à conserver à
température ambiante**

Zone géographique de vente : **France entière**

Distributeurs : **Marchés locaux ou régionaux, GMS**



Publication du : **10/03/2025**

Informations complémentaires permettant d'identifier le produit : **Pour savoir si vos coquillages sont concernés,
veuillez vous rapprocher de votre point de vente**

Motif du rappel : **Détection de norovirus ayant donné lieu à fermeture de zones conchylicoles : 85.11 - 85.11.01 -
85.11.02**

Risques encourus : **Norovirus.**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente,
Contacter le point de vente, Détruire le produit.**

Préconisation sanitaire :

**Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes
de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à
consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent
être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus),
responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.**

Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

Date de fin de la procédure de rappel : **20/03/2025**

Informations complémentaires publiques : **Pour savoir si les coquillages que vous détenez sont concernés par ces
mesures et/ou pour connaître les modalités de compensation, veuillez contacter votre point de vente.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

